



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## services extérieurs

Question écrite n° 108725

### Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le fonctionnement des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). En effet, les DRJSCS, créées en 2010, sont le résultat de la fusion des directions de la jeunesse et des sports, des affaires sanitaires et sociales pour les services compétents en matière de cohésion sociale et des directions régionales de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Elles ont pour missions de renforcer le lien social et l'efficacité de l'État en matière de politiques sociales, de politiques sportives, de politiques de jeunesse, de vie associative, d'éducation populaire et de protection et d'insertion des personnes vulnérables. Or, depuis deux ans, aucun concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse n'a été organisé, des postes sont supprimés, des départs à la retraite ne sont pas remplacés. L'éducation populaire est de moins en moins représentée. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser comment il compte redonner toute sa dimension à l'éducation populaire, au sein des DRJSCS.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est particulièrement sensible aux missions exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), dont le rôle est essentiel pour la réalisation des axes prioritaires que sont la protection des mineurs en accueils collectifs, le soutien du développement de la vie associative, la promotion du service civique et le développement de l'autonomie des jeunes. Le recrutement de 10 CEPJ par voie de détachement en 2011 est la traduction de cette volonté. Le ministre est pleinement conscient des difficultés liées à la mise en oeuvre du principe de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, qui pèse fortement sur la réalisation des objectifs des services. Les travaux conduits, sous l'égide du secrétariat général du Gouvernement, sur les missions des directions départementales de la cohésion sociale (et sur celles des DRJSCS) permettront de déboucher sur le rétablissement de la meilleure adéquation possible entre les charges d'activités des services territoriaux et les moyens dont ils disposent. La situation des CEPJ sera particulièrement étudiée dans le cadre de ces travaux, dans l'optique d'un maintien de compétences, qui donnera lieu si nécessaire à l'ouverture d'un concours en 2012.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108725

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2011, page 4958

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2011, page 10833